



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOULIGNE-SOUS-BALLON**

Date de convocation :
13 mai 2026

Date d'affichage :
13 mai 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David CHOLLET.

Etaient présents : Mmes CABARET Nelly, COULON Maggy, GELIN Sophie, GOURMEL Aurélie, LANDIER Christine, POIRIER Véronique, MM. AUBRAY Paul, CHOLLET David, GUELFF Cyrille, LAUNAY Vincent, LETAY Francis, POMMIER Olivier, TORTEVOIS Fabien et TOUZARD Michel.

Absente excusée : Madame TOURNELLE Laure donne pouvoir à Madame GELIN Sophie.

Secrétaire de séance : Madame CABARET Nelly.

DELIBERATION N°2026-05-03 : OBJET : CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE : ACCEPTATION AVENANTS EN PLUS-VALUE n°1 POUR LES LOTS 5, 6,8,13 et 18 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché de travaux relatif aux travaux de construction du restaurant scolaire et d'une salle d'accueil était pour cette opération de 1 660 520,98€ HT.

Suite à un premier avenant n°1 pour le lot mobilier, le montant global du marché HT était passé à 1 661 706,98€ HT.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des travaux des petites modifications sont nécessaires. C'est pourquoi la Commune a été destinataire d'avenants en modification n°1 pour plusieurs lots.

Monsieur le Maire présente les différents avenants n°1 proposés, leurs objets et

montants.

	Objet avenant	Montant HT	Montant TTC	% d'évolution	Nouveau Montant HT	Nouveau Montant TTC
Montant du marché de travaux initial		1 660 520,98 €	1 992 625,18 €			
Avenant n°1 lot 12 : Mobilier - Déjà validé	Chaises réhaussées élèves maternelle	1 186,00 €	1 432,00 €	4,92	25 288,00 €	30 345,60 €
Avenant n°1 lot 5 : Couverture bac acier	Voligeage sous face	1 957,33 €	2 348,80 €	1,45	137 221,94 €	164 666,33 €
Avenant n°1 lot 6 : Menuiseries extérieures	Puits de lumière	777,00 €	932,40 €	0,05	86 555,61 €	103 866,73 €
Avenant n°1 lot 8 : Ravalement	Mise en oeuvre d'un badigeon 2 couches	3 648,00 €	4 377,60 €	0,22	74 215,20 €	89 058,24 €
Avenant n°1 lot 13 : Carrelage, faïence	Changement de cariveau	2 135,18 €	2 562,22 €	0,13	71 552,90 €	85 863,48 €
Avenant n°1 lot 18 : Plomberie-CVC	Installation chauffe-eau sanitaire	1 359,90 €	1 631,88 €	0,78	175 412,06 €	210 494,47 €
MONTANT du marché de travaux avec avenants		1 671 584,39 €	2 005 910,08 €	0,67%		

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ces 5 avenants n°1 en plus-value pour les lots 5, 6, 8, 13 et 18. Le marché de travaux global pour cette opération passerait de 1 661 706,98€ HT à 1 671 584,39€ HT, soit 2 005 910,08€ TTC. Cela représente une augmentation de +0,59%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2194-6,

Vu la délibération n°2025-02-08 en date du 13 février 2025 relative à l'attribution des lots du marché de construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'une salle d'accueil,

Vu les pièces communiquées par les entreprises MARIE (Lot 5), DUBOIS (Lot 6), BOUCHARD (Lot 8), CMD (Lot 13) et DESSAIGNE (Lot 18),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

-d'approuver ces avenants en plus-value n°1 pour les lots n°5-Couverture, n°6-Menuiseries extérieures, n°8-Ravalement, n°13-Carrelage et faïence et n°18-Plomberie-CVC des marchés de travaux de construction du restaurant scolaire et d'une salle d'accueil périscolaire, tels que détaillés dans le tableau ci-dessus. Le montant total de ces nouveaux avenants s'élève à 9 877,41 € HT, soit 11 852,90€ TTC, soit une plus-value de 0,59%.

-de s'engager à inscrire les crédits budgétaires correspondants à ces avenants en plus-value n°1 pour les lots n°5-Couverture, n°6-Menuiseries extérieures, n°8-Ravalement, n°13-Carrelage et faïence et n°18-Plomberie-CVC en section d'investissement à l'opération n°128 du budget communal 2026. L'ensemble du marché de travaux relatif à la construction du restaurant scolaire et d'une salle d'accueil passe de 1 661 706,96€ HT à 1 671 584,39€ HT – 2 005 910,08€ TTC, soit une augmentation d'environ 0,67%.

-de mandater Monsieur le Maire à passer et signer tous les actes relatifs à ces décisions ou en découlant.

Adopté à l'unanimité des votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État, ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de SOULIGNÉ-SOUS-BALLON. Cette dernière dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence gardé durant deux mois vaut décision implicite de rejet. Cette dernière ou la décision expresse pourra être déférée au Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois.

Pour extrait certifié conforme.

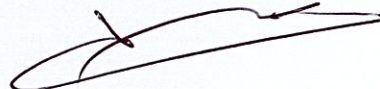
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

La secrétaire de séance,



David CHOLLET



Nelly CABARET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203405-20260520-2026-05-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2026
Publication : 04/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

